

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 29/10/2025

ID : 001-200070118-20251028-DEL\_25\_10\_28\_14-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 28 octobre 2025**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 27**

**Représentés : 8**

**Absents : 9**

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à Mme Patricia MAURY), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

### **N°2025/10/28/14 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA SEM LEA – ANNEES 2023 ET 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1524-5, relatif aux sociétés d'économie mixte locales, qui dispose notamment que « Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. »

Vu le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022, qui précise le contenu du rapport écrit que la SEML doit présenter aux collectivités territoriales actionnaires,

Vu le rapport d'activité de la SEM LEA relatif aux exercices 2023 et 2024, présenté à l'Assemblée spéciale des actionnaires le 14 octobre 2025,

Vu l'information au bureau communautaire du 16 septembre 2025,

Vu la présentation du rapport par M. Jean-Pierre CHAMPION, représentant de la CCVSC au sein de l'assemblée spéciale de la SEM LEA,

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir débattu et délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** le rapport d'activité de la SEM LEA pour les années 2023 et 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 octobre 2025

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX